



ANNEXE X
de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2021/3

Référence SPW-ARNE :
10003645

Référence SPW-TLPE :
10003645

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS UNIQUE

**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Le demandeur est la **s.a. DELBECQ**, demeurant **boulevard Pasteur 15 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **boulevard Pasteur 15 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 3e division section D n° 301 W 34, 301 X 34, 301 A 35, 301 B 35, 88 M 12, 301 Y 34, 91 D 2**.

Le projet consiste en **construire et exploiter un showroom et un atelier pour motos, et un showroom de voitures d'occasion**,

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 07/02/2022	Le 14/02/2022	Lieu : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING Date de clôture : 28/02/2022 Heure de clôture : 11h45	<u>Par courrier ordinaire :</u> Collège Communal – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique :</u> enquete@seraing.be

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est **le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué du Service public de Wallonie**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, **uniquement sur rendez-vous**, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING :**

- le mardi de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 ;
- le jeudi et vendredi de 7h45 à 11h45 ;
- le jeudi de 12h45 à 20h00 (sur rendez-vous pris 24h à l'avance) ;

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)

Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris **au plus tard 24 heures à l'avance** auprès de **M. David BRUZZESE** - Courriel : d.bruzzese@seraing.be - Tél : 04/330.84.37.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **s.a. C. DELBECQ** - Courriel : selim.delbecq@delbecq.net.bmw.be - Tél : 043376500 ou auprès du **Fonctionnaire technique** et du **Fonctionnaire délégué** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 3 février 2022.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,

LE BOURGMESTRE,

B. ADAM



F. BEKAERT